



Procès-verbal
Le jeudi, 30 novembre 2000 - n° 145

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel du Comité de déontologie policière, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1552-20001130)

M. Simard, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

Le rapport annuel de l'Office de la protection du consommateur, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1553-20001130)

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite de M. Benoit (Orford) concernant l'endossement de Gestion Orford, locataire dans le Parc du Mont Orford. Question n° 32, *Feuilleton et préavis* du 24 octobre 2000.

(Dépôt n° 1554-20001130)

30 novembre 2000

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose :

Trois lettres de référence, concernant l'état de santé de M. Réjean Paré et les traitements de prolothérapie.

(Dépôt n° 1555-20001130)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, elle dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 092 citoyens et citoyennes du Québec, concernant des traitements de prolothérapie pour M. Réjean Paré.

(Dépôt n° 1556-20001130)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Fournier (Châteauguay) dépose :

L'extrait des engagements financiers du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le contrat de services conseils avec le Groupe LGS Inc., ainsi que les documents qui ont été préparés par ledit groupe dans le cadre de ce contrat.

(Dépôt n° 1557-20001130)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) et Mme Leduc (Mille-Îles) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la nécessité de la lutte contre la violence faite aux femmes, chez les jeunes et contre les personnes âgées, et à ce titre souligne le travail de sensibilisation de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale grâce à sa campagne provinciale annuelle « Opération

30 novembre 2000

Tendre la main » qui se déroule, à travers le Québec, du 27 novembre au 10 décembre, pour la 4^e année consécutive; et

QUE l'Assemblée nationale engage la population et ses représentants provenant de toutes les instances à y participer dans leur localité.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. le Président invite ensuite l'Assemblée à observer une minute de silence.

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 160, Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, le mercredi 6 décembre 2000, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

- 15 h 00 à 15 h 15 Remarques préliminaires du gouvernement
- 15 h 15 à 15 h 30 Remarques préliminaires de l'opposition
- 15 h 30 à 16 h 15 Ville de Montréal
- 16 h 15 à 17 h 00 Union des écrivains du Québec
- 17 h 00 à 17 h 45 Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec et Syndicat de la fonction publique du Québec
- 20 h 00 à 20 h 45 Yvan Lamonde
- 20 h 45 à 21 h 30 Association nationale des éditeurs du Québec
- 21 h 30 à 22 h 15 Association pour l'avancement des sciences et des techniques de documentation
- 22 h 15 à 23 h 00 Association des bibliothèques publiques du Québec

- 23 h 00 à 23 h 45 Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

- 23 h 45 à 24 h 00 Remarques finales de l'opposition

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales, pour les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 164, Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

30 novembre 2000

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 159, Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 159 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 159 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, propose que le principe du projet de loi n° 155, Loi concernant la Société d'Investissement Jeunesse, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 59, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, proposant que le principe du projet de loi n° 155, Loi concernant la Société d'Investissement Jeunesse, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 155 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 155 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption du principe

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 158, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 158 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 158 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 151, Loi modifiant la Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 151 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 151 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

30 novembre 2000

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 153, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 h 01, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 01.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposant que le principe du projet de loi n° 153, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 153 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 153 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 154, Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, la Loi sur le mérite de la restauration et la Loi sur le mérite du pêcheur, soit maintenant adopté.

30 novembre 2000

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 154 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 154 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de scission du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi, présentée par M. Sirros (Laurier-Dorion). Cette motion se lit comme suit :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement, le projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi, soit scindé en deux projets de loi : un premier intitulé « Loi concernant les services de transport par taxi », comprenant les articles 1 à 70 et 74 à 140, un second intitulé « Loi instituant le Forum des intervenants de l'industrie du taxi », comprenant les articles 71 à 73, 133, 137, 139 et l'article 140 jusqu'au mot « gouvernement » à la deuxième ligne dudit article.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Cliche, ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux, proposant que le principe du projet de loi n° 161, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 161 est adopté.

30 novembre 2000

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 161 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Adoption

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le projet de loi n° 132, Loi modifiant la Loi sur les architectes, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 132 est adopté.

Adoption du principe

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 162, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 162 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 162 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 143, Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne.

Le rapport est adopté.

À 23 h 43, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 1^{er} décembre 2000, à 10 heures.

30 novembre 2000

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU